



Rapport d'activité 2025 du réseau Fratel

À propos de Fratel

En 2002, à Paris au siège de l'UNESCO, et en présence de représentants de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Banque mondiale et de la Commission européenne, le Symposium international sur le Développement de la Régulation au sein de l'espace francophone (SYDERF 2002) acte dans sa déclaration finale la création de Fratel, le réseau francophone de la régulation des télécommunications. Le réseau prend officiellement naissance les 27 et 28 octobre 2003 à Bamako, avec la première réunion annuelle du réseau à l'invitation du Comité de Régulation des Télécommunications du Mali (CRT). Le réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) compte en une cinquantaine de membres répartis sur cinq continents.

Le réseau s'est fixé comme objectif, d'une part, de créer des liens privilégiés et faciliter les échanges d'information et d'expérience entre les régulateurs ayant la langue française en partage et, d'autre part, de mettre en œuvre des actions de formation sur des thèmes d'intérêt commun.

Organisation de Fratel en 2025

Une charte, adoptée à Bamako en 2003, lors de la première réunion annuelle et mise à jour en 2019 à Bucarest, définit les objectifs du réseau et son mode de fonctionnement. En particulier, un Comité de coordination, composé d'un président et de deux vice-présidents, est renouvelé chaque année. En 2025, il s'agit de Mme Laure de La Raudière, Présidente de l'Arcep France assistée de M. Marc Sakala, Directeur général de l'ARPCE de la République du Congo et, jusqu'en septembre 2025¹, M Saidou Pona Sankaré, Président de l'AMRTP du Mali.

¹ date à laquelle l'AMRTP a notifié à la Présidente du réseau la suspension de sa participation au réseau Fratel

En outre, un secrétariat exécutif permanent assuré par l'Arcep France est chargé, notamment, d'assister le comité de coordination dans la mise en œuvre du plan d'action annuel.

Cette année, le réseau a tenu son séminaire à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 20, 21 et 22 mai et sa réunion annuelle à Luxembourg, les 09 et 10 octobre. 2025 fut également marqué par la création d'un groupe de travail d'autorités de régulation africaines membres de Fratel sur les autorisations pour les constellations satellitaires en orbite basse.

Le comité de coordination 2025, composé de deux dirigeants d'autorités de régulation membres du réseau

La Présidente



Mme Laure de La Raudière, Présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France

Les Vice-présidents



M. Louis Marc Sakala, Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications électroniques (ARPCE) de la République du Congo



M. Saidou Pona Sankare, Président de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes (AMRTP) du Mali (jusqu'en septembre 2025)

Le mot de la présidente de Fratel

En cette année 2025, l'Union internationale des télécommunications a fêté ses 160 ans à Paris, dans le Salon de l'horloge du Quai d'Orsay, le Ministère des Affaires étrangères de la République française. C'est dans ce salon que furent signés la Convention télégraphique internationale et le règlement de service international en 1865. Depuis la première liaison de Morse de quelques dizaines de kilomètres, les distances n'ont eu de cesse d'augmenter et les limites d'être repoussées, posant inévitablement des questions sur les liaisons entre les différents pays, leur qualité, la tarification, ou encore le respect du secret des correspondances.

Aujourd'hui, plus que jamais, les frontières ne sont pas des limites pour les communications électroniques et l'Internet. L'importance du numérique pour nos pays accentue les défis de d'autonomie stratégique, de sécurité, de résilience des réseaux et fait émerger des nouveaux enjeux concurrentiels ou sociétaux. Les régulateurs des pays membres du réseau sont amenés à rencontrer des problématiques similaires posées par des acteurs mondiaux. Dès lors, la coopération à une échelle, a minima, régionale voire mondiale devient essentielle.

Même si, d'un pays à l'autre, les marchés des télécommunications peuvent présenter des contextes et des structures très différents (prépondérance de la fibre par rapport au cuivre, du marché mobile par rapport au marché fixe...), il n'en demeure pas moins que les défis liés au numérique et à la connectivité internationale se présentent partout. Il importe donc d'œuvrer ensemble pour faciliter les communications entre nos pays respectifs (interconnexion, itinérance internationale, dorsales régionales, câbles sous-marins...) et garantir aux utilisateurs l'accès à des services ouverts et durables.

Fratel, plus de 20 ans après sa création, continue d'être le lieu où ces questions sont soulevées et débattues entre pays ayant la langue française en partage.

Avec l'émergence de groupes d'envergure mondiale pour qui les frontières ne sont que virtuelles, il est plus que jamais utile que nous puissions mettre à profit notre réseau, au dynamisme maintes fois souligné, pour appréhender de concert toutes les questions soulevées par les géants du numérique.

L'une de ces questions me tient particulièrement à cœur, celle de l'empreinte environnementale du numérique. Elle est aujourd'hui incontournable et constitue un nouveau chapitre de la régulation. Car s'il est indéniable que le numérique peut contribuer à la lutte contre le changement climatique, il ne fera partie de la solution que si son propre impact est maîtrisé dans les années à venir. C'est un sujet qui a naturellement vocation à être traité à plusieurs et je suis ravie de constater que d'ores et déjà, au niveau international (UIT, Banque mondiale, OCDE...), des travaux sont en cours.

En tant que présidente de notre réseau en 2025, je constate que malgré, peut-être même grâce à nos différences ou particularités, nous parvenons à maintenir un dialogue fructueux qui nous permet de ressortir à chaque fois de nos réunions avec des idées nouvelles. Les sujets de dimension internationale comme l'impact local de services internationaux traités à Fratel cette année restent d'actualité et je suis sûre qu'au sortir de nos débats à Abidjan puis à Luxembourg, leur compréhension, pour tous les membres du réseau, est meilleure.

Laure de La Raudière, Présidente de l'Arcep France

Résumé

L'année 2025 du réseau Fratel a été placée sous le thème des enjeux internationaux liés aux réseaux et services de télécommunications avec :

- un séminaire d'information et d'échange à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 20, 21 et 22 mai sur « **Connectivité internationale : état des lieux et perspectives** » ;
- une réunion annuelle les 09 et 10 octobre, à Luxembourg, sur « **Grands acteurs internationaux du numérique : quels impacts au niveau local ?** ».

Pour préparer ces thèmes, un questionnaire a été envoyé en début d'année aux autorités membres de Fratel. Une synthèse de ces contributions a été présentée par le Secrétariat exécutif lors du séminaire d'Abidjan.

En outre, en 2025, à la suite de la réunion des responsables d'autorité lors du séminaire d'Abidjan, un nouveau groupe de travail a été lancé. L'objectif est de mettre en œuvre un cadre d'échanges entre les pays africains du réseau sur les constellations satellitaires en orbite basse visant à coordonner les approches réglementaires entre pays africains face aux demandes d'autorisation.

Les cinq parties qui composent le présent rapport d'activité évoquent les principaux travaux en lien avec les thèmes de l'année, les travaux des groupes de travail, la promotion des formations des membres du réseau en particulier le Mastère RegNum organisée par Télécom Paris et le programme iPRIS ainsi que les autres activités du réseau.

1. 22^e séminaire d'échange d'information et d'expérience sur « Connectivité internationale : état des lieux et perspectives ? »

A l'invitation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) et l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) France, présidente de Fratel en 2025, le réseau a tenu, à Abidjan, son 22^e séminaire, les 20, 21 et 22 mai.

Plus de 150 personnes ont participé en présentiel, au séminaire, représentant notamment 15 autorités de régulation membres du réseau Fratel et des acteurs du secteur.

Après l'ouverture du séminaire par Monsieur Ibrahim Kalil Konate, Ministre de la transition numérique et de la digitalisation, les échanges ont porté sur les enjeux, défis et perspectives de la connectivité internationale et transnationale, structurés autour de trois tables rondes.

La première, présidée par l'Arcep France, a abordé les principaux défis et enjeux réglementaires du marché international de la connectivité sous-marine. La deuxième, sous la modération de l'ARTCI était consacrée aux outils pour améliorer la connectivité transnationale terrestre. La troisième, conduite par l'ARPCE de la République du Congo, avait pour thème les rôles pour les nouvelles constellations satellitaires en orbite basse.



Une réunion à huis clos sur les autorisations des constellations satellitaires en orbite basse s'est également tenue entre dirigeants d'autorité : Présidents, Membres du conseil, Directeurs généraux.



Le séminaire fut l'occasion de faire le point sur le volet francophone de l'initiative de Team Europe « D4D pour l'économie et la société numériques en Afrique subsaharienne », iPRIS (ICT Policy and Regulation – Institutional strenghtening »), soutenue par la Commission européenne, la Suède et le Luxembourg pour accompagner le développement d'une offre de formation en français aux régulateurs et associations régionales de régulateurs en Afrique sub-saharienne, la formation Regnum soutenue par Télécom Paris et la mise en œuvre de l'outil sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles ouvert aux membres du réseau.

Le dernier jour, les participants ont eu l'opportunité de visiter la station d'atterrissage de MTN Bayobab du câble sous-marin 2Africa.

Table ronde 1: Quels sont les principaux défis et enjeux réglementaires du marché international de la connectivité sous-marine ?

La table ronde était modérée par Madame Laure de La Raudière, présidente de l'Arcep France. Sont intervenus mesdames Elena Scaramuzzi de Cullen International, Danitza Domin d'Alcatel Submarine Networks, Aminata Drame d'Orange Group et Monsieur Mohamed Keita de l'ARPT de la République de Guinée.

Madame Elena Scaramuzzi, a introduit la table ronde en présentant les résultats préliminaires d'une étude mondiale sur la régulation des câbles sous-marins, menée par Cullen. Cette étude a relevé les profondes mutations du secteur des communications électroniques, notamment, l'augmentation marquée du nombre

de câbles depuis 2016, la diversification des acteurs impliqués (grandes entreprises technologiques, gouvernements, opérateurs...) et l'évolution des modèles de propriété et de gouvernance. Sa présentation a offert un état des lieux global et posé les bases d'une réflexion stratégique sur l'avenir de la connectivité sous-marine.

Madame Danitza Domin a, ensuite, partagé la perspective d'un constructeur de systèmes de câbles sous-marins. Elle a notamment détaillé les différentes étapes du déploiement d'un câble sous-marin, un processus long et complexe, qui inclut le financement, la conception, l'obtention des autorisations, la pose marine et l'exploitation. Elle a également mis en lumière les défis réglementaires inhérents à la réalisation de ces projets, tels que la multiplicité des autorités impliquées, l'extraterritorialité des législations, la présence de zones disputées, l'instabilité réglementaire, et les pressions géopolitiques. Elle a insisté sur l'importance d'un cadre réglementaire clair, stable et incitatif, citant le guichet unique mis en place en France comme un exemple à suivre pour simplifier les procédures. Elle a également souligné les enjeux croissants de résilience, de sécurité physique et de cybersécurité, plaidant pour une surveillance proactive et la redondance des infrastructures.

De son côté, Madame Aminata Dramé a mis en lumière les défis spécifiques auxquels le continent africain est confronté en matière de connectivité sous-marine. Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte de croissance exponentielle de la demande en Afrique (+42 % par an entre 2019 et 2023), bien supérieure à la moyenne mondiale (32 %). Elle a notamment insisté sur le coût élevé de la bande passante, particulièrement problématique dans les zones enclavées (le défi du dernier du dernier kilomètre ou « last mile »), la concentration de la propriété des câbles par les grandes entreprises technologiques, ce qui désavantage les opérateurs africains et les défis géopolitiques et l'exclusion fréquente des autorités nationales de régulation des discussions au sein des consortiums. Face à ces défis, Madame Dramé a plaidé en faveur de plusieurs initiatives dont l'élaboration de cadres réglementaires adaptés au contexte africain, une plus grande implication des institutions régionales telles que l'Union Africaine (UA) et Smart Africa ou encore la mise en place d'accords de coopération multipartites impliquant les États, les investisseurs et les opérateurs.

Enfin, Monsieur Mohamed Keita a partagé l'expérience de la Guinée, en particulier les avancées significatives de la connectivité sous-marine dans son pays. Il a souligné que depuis 2013, la Guinée bénéficie de l'atterrissement du câble sous-marin ACE, fruit d'un partenariat public-privé associant ORANGE Guinée SA, MTN Guinée et la Banque mondiale. Il a évoqué plusieurs défis, dont la complexité administrative qui freine de nouveaux raccordements, prenant l'exemple du câble 2Africa qui n'a pu atterrir en Guinée, l'intérêt avéré des partenariats public-privé par la création de consortiums structurants et la valorisation de la position

géographique stratégique du pays. Enfin, il a insisté sur la nécessité de diversifier les accès internationaux terrestres afin de réduire la dépendance à un seul câble, citant l'exemple d'une panne survenue en avril 2022. Des projets de redondance sont d'ailleurs en cours avec la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire pour renforcer la robustesse du réseau.

Lors de la session de questions-réponses, ont été soulevées des préoccupations autour de la connectivité sous-marine en Afrique, notamment l'urgence d'une approche coordonnée et stratégique pour surmonter les défis de la connectivité sous-marine. Les discussions ont également permis d'explorer des pistes de solutions telles qu'une amélioration de la collaboration pour la sécurité des câbles en Afrique, la mutualisation des coûts et des ressources entre consortiums, notamment via les navires de réparation partagés pour optimiser la maintenance des infrastructures ou encore la nécessité d'harmoniser les cadres réglementaires sous-régionaux, l'importance cruciale du maillage terrestre national, la réduction du coût du dernier kilomètre et la fin de vie des câbles sous-marins. Leur retrait ou réutilisation dépend des réglementations nationales ou de la volonté des propriétaires, tandis que les règles en eaux internationales sont encore plus complexes.

Table ronde 2 : Quels outils pour améliorer la connectivité transnationale terrestre ?

La table ronde était présidée par Madame Patricia Amand, membre du Conseil de l'ARTCI de Côte d'Ivoire et introduite par Benjamin Fradelle de Tactis. Les intervenants étaient messieurs Haliki Choua MAHAMAT de l'ARCEP Tchad, Manouan Aka de l'ANSUT (Agence nationale du service universel des télécommunications), Côte d'Ivoire, Gaëtan Soltesz de Silicone Connect et Gilles Mel de Moov Africa Côte d'Ivoire.

Dans son propos introductif, Monsieur Benjamin Fradelle a notamment relevé la croissance soutenue des abonnements internet fixe et mobile dans les pays africains membres de Fratel et mis en évidence l'essor des usages numériques, y compris dans des pays enclavés comme le Tchad et des États côtiers. Il a noté la structuration progressive de l'écosystème de l'hébergement de données sur le continent, avec l'émergence de hubs régionaux en Afrique du Sud, au Nigeria et au Kenya. Il a cependant insisté sur le coût élevé du déploiement des réseaux dorsaux terrestres (backbones). Il a mis en avant des projets majeurs porteurs d'opportunités, tels que celui de Djibouti ou encore un partenariat stratégique entre des opérateurs privés pour renforcer la connectivité entre Accra (Ghana) et Lagos (Nigéria). Enfin, il a évoqué les opportunités de financement, notamment à travers les initiatives européennes de soutien aux plateformes d'interconnexion

régionales, ainsi que la nécessité de mutualiser les ressources pour accélérer les projets structurants.

Dans son intervention, monsieur Haliki Choua Mahamat a, d'abord, exposé les réalités de la connectivité au Tchad, vaste pays enclavé de plus de 1,2 million de km² et comptant plus de 17 millions d'habitants. Selon lui, plusieurs défis majeurs qui entravent le développement numérique du pays, tels que la forte dépendance aux infrastructures des pays voisins ; les coupures fréquentes et la qualité de service instable ; le coût élevé de la bande passante ; le monopole des concessionnaires ; l'absence de redondance ; la persistance de zones blanches. Pour surmonter ces contraintes, le pays mise sur une diversification de ses accès via l'interconnexion avec la Libye, le Nigeria et le Cameroun. Le Tchad planifie également des routes redondantes pour les câbles sous-marins. Plusieurs solutions sont envisagées pour améliorer la connectivité, comme la création de points d'échange internet (IXP), l'harmonisation du cadre réglementaire sous-régional, le développement des partenariats public-privé ou encore le recours à des technologies alternatives comme le wifi longue portée et les satellites y compris les constellations en orbite basse.

Messieurs Manouan Aka de l'ANSUT et Gilles Mel de MOOV ont évoqué la situation en Côte d'Ivoire. Le premier a présenté les avancées de la connectivité terrestre en Côte d'Ivoire et présenté plusieurs projets structurants pilotés par l'ANSUT parmi lesquels le déploiement du Réseau National Haut Débit (RNHD), qui s'étendra sur 7 000 km et la couverture mobile dans les zones blanches. Il a conclu en présentant l'ambition stratégique de l'ANSUT à l'horizon 2030, visant à faire de la Côte d'Ivoire un véritable hub numérique pour l'Afrique de l'Ouest. De son côté, Gil Mel a insisté sur le défi d'améliorer la connectivité des pays enclavés. Il a rappelé que Moov Africa a mis en service en 2021 un réseau terrestre de près de 6 000 km de fibre optique, reliant ses filiales du Maroc à la Côte d'Ivoire. Cette infrastructure a d'ailleurs prouvé sa résilience lors des incidents de coupure de câbles survenus en mars 2024. Pour renforcer durablement la connectivité sur le continent, il a formulé plusieurs recommandations essentielles, et en particulier la définition de lignes directrices régionales claires et coordonnées ; l'harmonisation des cadres réglementaires ; un appui étatique sous forme d'allègements fiscaux ; la promotion de partenariats public-privé ; le développement des points d'échange internet (IXP) et des centres de données et une collaboration accrue avec les grands acteurs du numérique. Il a conclu en insistant sur le rôle essentiel de la synergie entre opérateurs et autorités de régulation pour relever collectivement les défis de la connectivité en Afrique.

Enfin, Gaëtan Soltesz de Silicone Connect, a présenté les activités de son entreprise, spécialisée dans le déploiement de réseaux de fibre optique en République du Congo. Il a particulièrement relevé le coût élevé des infrastructures, dû à la multiplicité des acteurs intervenant dans la chaîne de déploiement, depuis les stations d'atterrissage des câbles sous-marins jusqu'à l'utilisateur final. Il a

évoqué les projets de redondance Est-Ouest et Nord-Sud en Afrique centrale visant à renforcer la résilience des réseaux existants et à désenclaver des pays comme le Mali, le Tchad ou la Centrafrique. Le financement a été identifié comme le principal défi pour la réalisation de ces ambitieux projets, pour lequel monsieur SOLTESZ a plaidé en faveur de plusieurs leviers, comme un soutien renforcé de l'État, un meilleur accès à des mécanismes de crédit ou encore une harmonisation des coûts de régulation afin de faciliter les projets d'interconnexion transfrontalière.

Les discussions et échanges autour de la deuxième table ont permis d'aborder les défis liés au développement de la connectivité transnationale et d'explorer des pistes de solutions concrètes telles que la coordination entre les secteurs public et privé notamment à travers les partenariats pour éviter les conflits d'intérêt et s'assurer de la complémentarité territoriale. L'amélioration de la visibilité des projets a été soulevée, notamment via des organisations régionales comme la CEDEAO afin d'éviter les duplications d'investissements et d'optimiser l'utilisation des ressources. Ont également été évoqués les enjeux d'accessibilité et d'inclusion.

Table ronde 3 : Quels rôles pour les nouvelles constellations satellitaires en orbite basse ?

La modération était assurée par Monsieur Marc Sakala, Directeur général de l'ARPCE de la République du Congo et l'introduction par Monsieur Eric Fournier de l'ANFr, France. Ont témoigné Messieurs Tidiane Ouattara de l'Agence Spatiale Africaine, Gabriel Koffi de l'AIGF (Agence ivoirienne de gestion des fréquences) et Daniel Anougba de l'ARTCI de Côte d'Ivoire et enfin Madame Anne-Françoise Chivot-Gain d'Orange Afrique et Moyen-Orient.

Monsieur Eric Fournier a introduit la table ronde en distinguant les constellations selon leur usage : haut débit fixe ou mobile. Il a précisé que la capacité d'un système satellitaire est presque proportionnelle au nombre de satellites en orbite, les terminaux au sol pouvant différencier les signaux provenant de satellites distincts. Toutefois, ces systèmes peuvent rapidement atteindre un point de saturation en cas de forte demande localisée. Sur le plan réglementaire, il a évoqué les limites imposées par l'UIT en matière de densité de puissance équivalente (EPFD). Une révision de ces plafonds est d'ailleurs envisagée dans le cadre la future Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR). Il a également rappelé que la méthode de vérification des EPFD par le Bureau des radiocommunications repose sur la recommandation UIT-R S.1503, en cours de révision, tout en soulignant les limites de vérifiabilité de certaines hypothèses, notamment en bandes Q/V.

Ensuite, Monsieur Tidiane Ouattara a dressé un état des lieux de la situation en Afrique et présenté les perspectives du continent en matière de développement spatial. Il a insisté sur le fait que l'émergence des technologies spatiales bouleverse les cadres juridiques existants, en remettant en cause plusieurs traités et

conventions datant des années 1960. Selon lui, les autorités africaines de Régulation doivent faire preuve de proactivité face à ces évolutions. Il a encouragé l'Afrique à devenir une force de proposition dans le domaine spatial, au regard des enjeux économiques majeurs que représente ce secteur. Selon l'UIT, l'économie spatiale mondiale pourrait atteindre plus de 1,8 trillion USD à l'horizon 2035. L'ASA (Agence spatiale africaine) s'est d'ailleurs fixé un objectif ambitieux d'ici 2030 de garantir un accès spatial abordable, sûr et utile pour tous, en combinant harmonieusement initiatives publiques et innovations privées.

Monsieur Gabriel Koffi, de l'Agence ivoirienne de gestion des fréquences radioélectriques a présenté des statistiques récentes concernant les dépôts (filings) effectués auprès de l'UIT et illustré les multiples usages des constellations satellitaires, qui s'étendent bien au-delà des communications électroniques pour inclure l'observation de la Terre et la recherche scientifique. Daniel Anougba de l'ARTCI, a, de son côté, présenté les caractéristiques des systèmes satellitaires en orbite non géostationnaire (NGSO) soulignant leurs nombreux avantages tout en attirant l'attention sur certains risques inhérents à ces technologies. Il a notamment fait référence à la difficulté à encadrer et superviser efficacement ces services, au danger de distorsions concurrentielles au détriment des opérateurs locaux et aux défis posés en matière de souveraineté numérique et de sécurité nationale. Enfin, il a présenté la démarche proactive initiée par l'ARTCI pour encadrer la fourniture des services NGSO.

Madame Anne-Françoise Chivot-Gain d'Orange Afrique et Moyen-Orient, a rappelé le rôle historique et essentiel des solutions satellitaires dans la fourniture de connectivité et le transport de données. Elle a insisté sur la nécessité d'assurer une régulation équitable entre tous les acteurs. Pour ce faire, elle a recommandé d'imposer des obligations communes, d'encadrer les pratiques tarifaires, et de lutter contre les situations de monopole, afin de garantir un développement durable et équilibré du secteur des communications électroniques.

Les discussions ont porté sur la coexistence entre opérateurs terrestres et satellitaires, la sécurité des données, les aspects techniques et la gestion des débris spatiaux.

2. 23^e Réunion annuelle sur « Grands acteurs internationaux du numérique : quels impacts au niveau local ? »

A l'invitation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) et de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) France, Présidente de Fratel en 2025, le réseau a tenu, les 9 et 10 octobre, à Luxembourg, sa 23^e réunion annuelle.

Plus de 130 personnes y ont participé, dont les représentants de 23 autorités de régulation membres du réseau Fratel, d'instances internationales, du monde académique et d'acteurs du secteur.



La réunion annuelle fut, notamment, l'occasion de faire le point sur la formation Regnum soutenue par Télécom Paris, le volet francophone de l'initiative iPRIS, l'outil sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles ouvert aux membres du réseau et le groupe de travail sur les autorisations pour les constellations satellitaires en orbite basse.

L'adoption du plan d'action 2026 ainsi que l'élection du nouveau comité de coordination ont également été des moments forts de cette réunion annuelle. Madame Patricia Amand, Membre du Conseil de l'ARTCI de Côte d'Ivoire, a été élue Vice-présidente entrante. L'AMRTP du Mali, initialement prévue pour la présidence 2026, a annoncé la suspension de sa participation aux activités du réseau Fratel en septembre 2025. En conséquence, l'intérim de la présidence sera assuré, en 2026, par l'actuelle présidente 2025 de Fratel, Mme Laure de La Raudière, Présidente de l'Arcep France et l'intérim du poste de Vice-président sortant 2026, sera assuré par l'actuel Vice-président sortant 2025, M. Marc Sakala, Directeur général de l'ARPC de la République du Congo.

La veille de cette réunion, les responsables d'autorité se sont entretenus avec des représentants de grands fournisseurs de contenus et d'applications (Amazon, Meta et Apple). Ces entretiens ont été suivis par une réunion à huis clos entre les dirigeants d'autorité présents.



Le vendredi après-midi, les participants à la réunion annuelle se sont rendus au siège de l'opérateur satellitaire SES pour une visite des installations.

Après l'ouverture de la réunion annuelle par Madame Elisabeth Margue, Ministre déléguée auprès du Premier Ministre du Luxembourg, chargée des médias et de la connectivité, les échanges, structurés autour de trois tables rondes, ont porté sur les impacts des grands acteurs internationaux du numérique dans les pays de Fratel.

La première, présidée par l'ARTP du Sénégal, était dédiée à la régulation des services numériques avec un focus sur les enjeux de coopération internationale. La deuxième, conduite par l'ARPCE de la République du Congo était consacrée aux mesures pour assurer le développement des services d'intelligence artificielle au bénéfice de tous, citoyens et entreprises. La troisième, sous la présidence de l'ARTCI de Côte d'Ivoire abordait la thématique du numérique soutenable au bénéfice du développement durable.

Table ronde 1 : La régulation des services numériques, un enjeu de coopération internationale ?

Sous la présidence de M. Dahirou Thiam, Directeur général de l'ARTP du Sénégal, les intervenants étaient Mme Ophélie Coelho, Chercheuse associée à l'IRIS et Doctorante au CIS (CNRS)/Carism (Paris-Assas) pour l'exposé introductif, M. Remy Fekete, Avocat associé chez Jones Day, M. Daniel Miara, Rapporteur à la DG Connect de la Commission européenne et M. Gil Moureaux, Directeur adjoint des affaires européennes et internationales de l'ARCOM (France) représentant le Secrétariat exécutif du réseau REFRAM.

Après être revenue sur le périmètre des différentes régulations du numérique et sur les entreprises, produits de marchés et objets techniques, Mme Coelho a axé son propos introductif sur les limites du droit économique et les risques de dépendance territoriale par rapport aux technologies numériques notamment en

Europe et en Afrique. Selon elle, le numérique est un objet qui se dérobe à la fois aux devoirs et aux droits nationaux.

M. Fekete a, quant à lui, évoqué six grandes problématiques liées au numérique qu'il considère comme les plus impactantes pour les marchés, gouvernements et régulateurs des pays de Fratel, à savoir : le besoin d'investissement dans la fibre optique et le rôle des fournisseurs de contenus et d'applications, en particulier en Afrique ; l'adaptation du RGPD aux pays en développement ; l'exécution des décisions administratives ou judiciaires et les interceptions légales par les acteurs du numérique ; la fiscalité du numérique ; la concurrence à l'ère des géants du numérique ; les nouveaux enjeux de régulation des constellations satellitaires en orbite basse. Il a plaidé pour une approche globale et une coopération entre régulateurs pour répondre à ces défis.

Des exemples concrets de régulation du numérique ont ensuite été présentés par MM. Miara de la Commission européenne et Moureaux au nom du REFRAM. Le premier a exposé les principes du règlement européen sur les marchés numériques et les obligations imposées aux « contrôleurs d'accès » désigné avec un focus sur celle d'interopérabilité verticale et horizontale entre services de messagerie. Le second a évoqué les travaux du réseau REFRAM, regroupant les autorités francophones en charge de l'audiovisuel, avec les grandes plateformes numériques. A Abidjan, les membres du réseau et ceux du réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC) ont adopté, en avril 2024, une Déclaration sur le renforcement du dialogue entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone. Ce dialogue s'est concrétisé par la signature d'un protocole d'engagement volontaire avec trois grandes plateformes en ligne : Meta, TikTok et X/Twitter, Google soutenant l'initiative. Un forum de dialogue a été créé sur le fondement de ce protocole et se tiendra les 1^{er} et 2 décembre 2025 à Dakar.

Lors de la session de questions-réponses, plusieurs problématiques ont été soulevées comme celles du piratage des contenus de l'IP TV et de protection de la propriété intellectuelle, la concurrence entre opérateurs terrestres et satellitaires, l'influence de certains pays et la diplomatie commerciale ou encore la modération des contenus et la protection des consommateurs.

Table ronde 2 : Comment assurer le développement des services d'intelligence artificielle au bénéfice de tous, citoyens et entreprises ?

L'animation de la table ronde a été confiée à M. Marc Sakala, directeur général de l'ARPCE de la République du Congo. Après des propos introductifs de M. Antoine Gracia Victoria, vice-président Senior chez Compass Lexecon Paris, ont témoigné,

Serge Abiteboul, chercheur à l'Inria et ENS Paris et président du Conseil scientifique de l'Agence Nationale de la Recherche, Mme Peggy Valcke, membre du Conseil de régulation de l'IBPT (Belgique), M. Maxime Dufour, juriste à la CNDP (Luxembourg) et M. Anthony Same, directeur général de ST Digital.

En introduction, M. Gracia Victoria, a précisé que le numérique était un accélérateur de pouvoir de marché de grandes entreprises, en raison notamment des effets de réseaux et des économies d'échelle et de gamme (du fait des coûts fixes). L'intelligence artificielle générative devrait accentuer les problèmes de concurrence déjà observés du fait de sources de barrières à l'entrée démultipliées (accès aux intrants) et d'imbrication de ces nouveaux services sur des services existants par les grands acteurs du numérique. Si les autorités de concurrence intègrent ces notions dans leurs décisions, il a défendu la pertinence d'une régulation ex-ante plus adaptée aux problèmes du secteur. Enfin, il a incité les régulateurs et autorités de concurrence à se former pour mieux appréhender les impacts de l'IA et à utiliser eux-mêmes ces outils.

Ensuite, M. Abiteboul est revenu sur les apports et les problématiques spécifiques à l'IA. Il a cité, en particulier, d'une part, la privatisation de la technologie par quelques entreprises qui disposent de données gigantesques et de calculs considérables pour entraîner les IA génératives, la non protection des données personnelles, son empreinte environnementale mais aussi les biais dans les réponses/résultats et, d'autre part, la concurrence déloyale dans la production et création d'information. Il a avancé des pistes pour répondre à une partie de ces problèmes comme faire de l'IA un commun numérique en partageant les logiciels, les données d'entraînement et les modèles obtenus mais aussi informer et éduquer la population sur les risques de biais et d'altération des capacités de réflexion critique et de dépendance cognitive.

Les points de vue des régulateurs télécom et de protection des données personnelles ont été portés par Mme Valcke et M. Dufour. La représentante de l'IBPT a évoqué, au niveau de la gouvernance de l'IA, la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État, premier instrument international juridiquement contraignant. Cette convention, à vocation internationale, a été signée par des pays non-européens et une implication croissante des pays africains a été notée. Elle a ensuite parlé de la mise en œuvre au niveau national du règlement IA et de l'utilisation de l'IA dans les activités de l'IBPT. D'ailleurs, au niveau national, existe une charte pour l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans les services publics. M. Dufour a axé sa présentation sur le règlement européen sur l'IA et son application au Luxembourg. Il est revenu, en particulier, sur le fait que le règlement vise à garantir que seuls les systèmes d'IA présentant un haut niveau de protection des intérêts publics et les différents niveaux de risque des systèmes d'IA. La CNDP sera l'une des autorités de

surveillance du marché et sera le point de contact unique chargé de la coordination nationale.

Enfin, M. Samé, de l'opérateur de cloud ST Digital a présenté le point de vue du secteur privé. Il a articulé son intervention autour de trois points : son retour d'expérience en tant qu'acteur pionnier de l'IA en Afrique, la nécessité de déployer des centres de données souverains et des écosystèmes IA locaux, et le rôle central des autorités de régulation. Il a plaidé pour une plus grande utilisation de l'IA par les administrations publiques qui sont encore trop absentes des projets. Le stockage local garantit que les données stratégiques restent sur le territoire et sont protégées par les lois nationales et non soumises à des législations étrangères. Il est indispensable pour éviter les biais culturels et économiques notamment dans l'entraînement des modèles d'IA. Il souhaite la mise en place de cadres normatifs stricts inspirés du RGPD européen ou de lois locales sur la cybersécurité et la donnée et que les régulateurs garantissent la neutralité et l'équité du marché. Cela peut passer par des mesures pour créer un climat favorable à l'émergence et à la croissance de champions nationaux et régionaux ou en imposant des obligations d'hébergement et de gestion locale permettant la création d'emplois et de valeur locale.

Lors de la session de questions-réponses, les questions de financement public et privé, d'accès aux données, leur structuration (et leur partage) et de souveraineté ont été soulevées.

Table ronde 3 : Un numérique soutenable au bénéfice du développement durable

Mme Patricia Amand, membre du Conseil de régulation de l'ARTCI présidait cette table ronde introduite par Mme Laurence Allard, maîtresse de conférences à l'IRCAV-Sorbonne Nouvelle. Les intervenants étaient M. Xavier Merlin, membre du Collège de l'Arcep France, Mme Sofie Maddens, cheffe du département de la société de connaissances numériques à l'UIT-D et Mme Chehineze Bouafia, responsable des affaires réglementaires espace et télécommunications d'Eutelsat.

Dans son propos liminaire, Mme Allard, a rappelé la matérialité du numérique au travers de sa consommation de ressources et de ses émissions de gaz à effet de serre. Elle a également présenté des études sociologiques sur la perception du changement climatique et des « hyper objets » tel que le numérique. Elle est ensuite revenue sur la complexité de la mesure de l'impact environnemental du numérique au niveau national et mondial et des métriques à utiliser. Elle a insisté également sur les inquiétudes liées à l'impact environnemental de l'IA. Elle a également dénoncé l'augmentation des déchets électroniques générés en grande partie par l'obsolescence technique ou sociale et la difficulté du recyclage, activité également émettrice de pollution, et l'exposition aux déchets des populations les

plus fragiles dans les décharges à ciel ouverts, situées principalement dans les pays en développement. Pour terminer, elle a insisté sur l'importance de la réparabilité des terminaux et de la prolongation de la durée de vie des technologies.

De son côté, M. Merlin a présenté les travaux de l'Arcep sur la soutenabilité du numérique, qui n'était pas dans les missions historiques des régulateurs télécoms. Néanmoins, ce postulat a changé ces dernières années notamment suite à des questionnements de la société civile sur l'environnement liés à la 5G. Le régulateur en tant qu'expert technico-économique neutre a un rôle à jouer pour traiter cette question et a souhaité objectiver sa compréhension de l'empreinte environnementale du numérique. Il a, notamment, mené une étude en partenariat avec l'agence française en charge de l'environnement, l'ADEME, et lancé une collecte annuelle de données auprès de l'ensemble des acteurs du numérique. L'Arcep sensibilise les acteurs économiques, acteurs privés, publics et consommateurs en publiant des données et bonnes pratiques, notamment pour l'écoconception des services numériques. Il a précisé que l'Arcep intégrait dorénavant l'enjeu environnemental dans ses actions de régulation. Dans sa conclusion, il a insisté sur le fait que numérique durable et croissance économique pouvaient aller de pair car un numérique soutenable moins consommateur d'énergie, de matières premières et moins polluant ne peut être que bénéfique pour connecter ceux qui n'ont pas encore accès à internet et donc pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

Mme Maddens a décrit les différents flux de travail au sein de l'UIT, rapports et résolutions sur la question de l'empreinte environnementale du numérique. A l'instar de M. Merlin, elle a rappelé l'importance de la collecte de données car il reste encore difficile d'estimer avec précision les émissions du secteur des TIC par rapport à d'autres secteurs. Elle a appelé les régulateurs à rejoindre le sous-groupe de travail de l'UIT-D sur les indicateurs nationaux de surveillance des émissions de gaz à effet de serre qui a été créé en 2025 et dont le mandat a été renouvelé pour 2026. Afin que les régulateurs puissent mieux comprendre et agir sur cette problématique, elle les invite à obtenir un mandat pour la collecte de données, à impliquer les parties prenantes dès le début du processus de collecte, à commencer par des indicateurs normalisés et des données des opérateurs de télécommunications avant d'étendre aux autres acteurs (centres de données, terminaux), à développer une expertise interne et à collaborer avec l'industrie des TIC et les agences environnementales.

Enfin, Mme Bouafia a exposé les avantages du secteur satellitaire pour la réduction de la fracture numérique dans le monde et atteindre les objectifs de développement durable, l'accès à Internet étant un levier direct pour atteindre 9 des 17 ODD.

L'impact financier de verdissement des énergies, des équipements et des terminaux, le recyclage, la prise en compte de critères sur la santé humaine dus à l'extraction des matières premières ou des déchets ou les déséquilibres nord-sud dans la pollution numérique ou encore la pollution spatiale ont été au cœur des débats.

3. Les groupes de travail de Fratel

Représentation de la couverture et la qualité de service mobiles

Depuis 2019, des bonnes pratiques sont développées au sein de Fratel sur la représentation de la couverture et qualité de service mobiles avec l'élaboration d'un document « Mesurer la performance des réseaux Mobiles : couverture, qualité de service et cartes », la déclinaison de ce document sur un site internet en 2020 financé l'Agence Française de Développement (AFD), qui a été intégré dans un second temps au site principal de Fratel, et en 2020 une étude sur la faisabilité d'un outil à disposition des membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles. Avec le support financier de l'AFD, un outil de représentation de la couverture et de la qualité de service mobiles a été créé en 2023.

La solution permet la mise à disposition d'informations et de consultation des données sur la couverture et les données de qualité de services pour le grand public à travers un site web. Elle prévoit une base de données hébergeant les données de qualité de service et de couverture mobiles aisément exploitable, accessible et consultable par les membres du réseau habilités. L'outil est ouvert aux régulateurs du réseau. Il revient maintenant à chaque autorité de qui souhaite de financer individuellement son accès. Fratel pourra continuer de constituer un lieu d'accompagnement, via le maintien du groupe de travail pour l'échange de bonnes pratiques, la facilitation du dialogue avec le prestataire, et la communication des résultats.

Pour mener à bien ce projet, un groupe de travail composé d'experts d'autorités de régulation a été créé, présidé depuis 2023 par M. Ciré Seck de l'ARTP du Sénégal, sous le pilotage du comité de coordination.

Travaux en 2025

Dans le cadre de la volonté commune de renforcer les capacités et outils de suivi et de représentation de la couverture et de la qualité de service des membres de Fratel, un questionnaire sur les principaux indicateurs (KPI) a été envoyé début octobre.

Les retours permettront d'alimenter une réflexion collective et de faire évoluer l'outil de représentation de la couverture et de la qualité de service ouvert aux membres de Fratel, afin qu'il réponde au mieux aux besoins des régulateurs et contribue à une meilleure coopération entre nos institutions.

Les principales conclusions ont été présentées lors de la réunion annuelle de Luxembourg et le président du groupe de travail a proposé des pistes de travail et lancé un appel à volontaires pour 2026.

Travaux sur les autorisations pour les constellations satellitaires en orbite basse

Une réunion des dirigeants des autorités de régulation membres de Fratel s'est tenue le 21 mai 2025, en marge du séminaire d'Abidjan, autour de la question des autorisations des constellations satellitaires en orbite basse. À l'issue des échanges, il a été convenu de renforcer la collaboration des autorités africaines membres de Fratel sur cette problématique afin de définir des réponses coordonnées et adaptées aux défis posés par ces sujets et de garantir ainsi un développement harmonieux et sécurisé des communications électroniques par satellite sur le continent.

Une réunion de lancement s'est tenue le 07 juillet 2025, en marge du SMSI+20 de Genève, et a permis de mettre en place le cadre de gouvernance de ce groupe des régulateurs africains du réseau. La présidence a été confiée à la Côte d'Ivoire, la vice-présidence au Gabon, le secrétariat général à la République démocratique du Congo, le secrétariat général adjoint à Madagascar et la coordination générale au Sénégal. Ces pays constituent le Bureau chargé d'animer les travaux.

Le 14 juillet 2025, la première réunion a permis un partage d'expériences entre la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Sénégal et la RDC. Les participants y ont présenté l'état des demandes d'autorisation reçues, les principales exigences nationales (sécurité, contrôle de trafic et de revenus, identification des abonnés, ouverture de capital local, homologation des équipements, etc.) ainsi que les difficultés rencontrées avec certains opérateurs de constellations, notamment en matière de coopération technique et de respect des obligations. Un format harmonisé pour la collecte d'informations sur les demandes NGSO a été adopté, et les membres se sont engagés à le renseigner afin d'élaborer un rapport consolidé.

Lors de la réunion annuelle de Fratel, le groupe de travail a annoncé son ouverture à l'ensemble des autorités africaines de Fratel souhaitant rejoindre la démarche.

4. Promotion de la formation des membres du réseau

Le Mastère Regnum

Le mastère spécialisé (MS) en régulation de l'économie numérique (RegNum) est organisé et délivré par Telecom Paris (<https://regnum-ms.com>).

Au sein de ce diplôme de niveau supérieur RegNum, deux Badge (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles) font partie de la formation, et existent indépendamment :

- le Badge RegTel consacré à la régulation du secteur des communications électroniques, notamment aux instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre...) ;
- le Badge RegFep spécifique à la régulation de la finance électronique et des postes.

Parmi les sept sessions organisées sur 3 thèmes différents (régulation des communications électroniques, régulation de l'internet et des contenus, régulation des activités financières et postales), les participants au Mastère doivent en choisir six.

Prenant la suite du Badge ouvert en 2005, ce Mastère a démarré en janvier 2014 avec 32 participants. La 8^e promotion du Mastère a débuté en septembre 2025 à Abidjan et compte 24 participants.

Le Mastère s'appuie sur sept partenaires essentiels :

- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du Burkina Faso ;
- l'Autorité française de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;
- l'Autorité de régulation de Mauritanie ;
- l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire ;
- la Commission nationale de l'informatique et des libertés de France ;
- L'Association francophone des autorités de protection des données personnelles ;
- l'École Multinationale Supérieure des Postes d'Abidjan ;
- et Telecom Paris.

La formation se déroule sur deux ans et compte 390 heures de cours réparties sur six sessions de deux semaines chacune, et une semaine de soutenance des thèses professionnelles. Chaque semaine comporte 30 heures partagées entre des cours

magistraux, des études de cas et des débats. En temps normal, sur les deux ans que dure le Mastère, trois sessions se déroulent à Ouagadougou, trois à Paris et une à Abidjan. En 2025 et 2026, la formation se tiendra dans les locaux de Télécom Paris, de l'EMSP à Abidjan, de l'ARE en Mauritanie et de l'Arcep Burkina Faso.

Le mastère est destiné aux cadres en charge des activités liées à la régulation de l'économie numérique, notamment dans les pays de l'Afrique francophone subsaharienne :

- cadres des instances de régulation dans le numérique ;
- cadres des opérateurs de réseaux ou de prestataires de services de communications électroniques, de diffuseurs audiovisuels ;
- cadres des directions centrales des ministères en charge des sujets du numérique ;
- cadres des prestataires de services (cabinets de conseil, d'avocats, ...).

Les candidats au Mastère doivent avoir au minimum un niveau Bac+5, ou Bac+4 et 3 ans d'expérience de la régulation dans le secteur du numérique, alors que pour les Badges, un niveau de Bac+4 ou Bac+3 et 3 ans d'expérience est exigé.

Des mémoires d'étudiants sélectionnés par Télécom Paris sont disponibles sur le site de Fratel à cette adresse : <https://www.fratel.org/mastere-regnum/>

L'initiative de renforcement des capacités de régulation pour l'Afrique sub-saharienne-programme iPRIS

Les membres du réseau Fratel ont été activement associés à la mise en œuvre du programme [iPRIS](#) (« ICT Policy & Regulation - Institutional Strengthening » ou « Politique et régulation des TIC-renforcement institutionnel » en 2025.

L'objectif global de cette initiative est d'améliorer une connectivité inclusive et durable en Afrique subsaharienne en renforçant la capacité des autorités de régulation à mettre en œuvre des projets stratégiques.

Ce programme établi pour la période 2023-2028 est cofinancé par l'Union européenne (Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne - DG-INTPA), la Suède (l'Agence suédoise de développement et de coopération) et le Luxembourg (Ministère des Affaires étrangères et européennes). Il est piloté par le régulateur suédois PTS et le Centre indépendant suédois « Programme suédois pour les TIC dans les régions en développement » (SPIDER) en collaboration avec l'institut luxembourgeois de régulation (ILR) en tant que

partenaire stratégique, les associations régionales et les régulateurs nationaux sub-sahariens.

La première cohorte francophone réunissant l'ANRTIC des Comores, l'ARE de Mauritanie, l'ARCEP de la République centrafricaine, l'ARPCE de la République du Congo, l'ARTP Sénégal, l'ARCEP Tchad et l'ARCEP Togo s'est réunie au Sénégal du 10 au 15 février 2025 pour faire un point d'avancement des travaux. Une réunion de bilan de la première session iPRIS s'est tenue le 15 octobre 2025.

L'ILR a accueilli du 7 au 24 septembre 2025 la deuxième cohorte francophone du programme. Pour soutenir cette initiative et partager l'expérience européenne en matière de régulation, des experts techniques de l'ILR (Luxembourg), de l'IBPT (Belgique) et de l'Arcep (France) ont apporté leur expertise cette année ainsi que des experts francophones du régulateur allemand, BNetzA.

Cette session a constitué un moment clé pour les autorités de régulation d'Afrique sub-saharienne, qui ont pu présenter leurs initiatives de changement² et bénéficier de l'appui d'experts européens et africains. La deuxième cohorte francophone d'IPRIS se réunira au Bénin en février 2026 pour une session de suivi des projets.

5. Autres activités du réseau

La réunion des associations de régulation organisée par l'UIT-D en marge du Colloque mondial des régulateurs

Fratel a participé à la réunion des associations de régulateurs de l'UIT, organisée à l'occasion du colloque mondial des régulateurs qui s'est tenu cette année du 31 août au 3 septembre, à Riyad en Arabie Saoudite. À cette occasion, Fratel était représenté par M. Xavier Merlin, membre du Collège de l'Arcep France, au nom Mme de La Raudière Présidente du réseau en 2025.

² L'ARCEP Bénin et l'ARPT de Guinée souhaitent stimuler la concurrence afin de dynamiser leurs marchés des communications électroniques. L'ARCEP Gabon a pour projet de permettre le partage d'infrastructures pour un déploiement efficace des réseaux fibres optiques y compris les règles d'installation en aérien et en souterrain tout en respectant l'urbanisme. L'ARTC du Burundi compte élaborer une stratégie de gestion et valorisation du spectre pour optimiser l'utilisation des fréquences. L'ARPTC de la RDC et l'ART du Cameroun se focalisent sur le déploiement du très haut débit. Le premier se prépare à faire évoluer son cadre réglementaire pour le déploiement du très haut débit. Le Cameroun, quant à lui, élabore un cahier des charges pour les opérateurs mobiles pour le déploiement de la 5G. Enfin, l'Ortel de Guinée Equatoriale se penche sur l'analyse des interférences dans les communications sans fil et l'amélioration de la coordination des fréquences aux frontières.

Atelier Fratel-REFRAM-AFAPDP dans le cadre du forum francophone sur la gouvernance du numérique et de l'intelligence artificielle

Le forum francophone sur la gouvernance du numérique et de l'intelligence artificielle était organisé par l'OIF les 5 et 6 juillet à Genève en amont du SMSI+20 (Sommet Mondial de la Société de l'Information) et du sommet de l'IA pour le bien commun. Son objectif était de réunir l'ensemble des parties prenantes francophones afin de promouvoir une participation active et concertée dans les débats internationaux et les positionner dans la définition des cadres de gouvernance et des normes internationales dans les domaines du numérique et de l'IA.

A cette occasion, un atelier commun entre les réseaux francophones en charge de la régulation du numérique a été organisé par Fratel le dimanche 6 juillet. Intitulé "Infrastructures et services numériques à l'ère de l'IA : quels enjeux de régulation, de sécurité et de souveraineté des données ?", l'objectif de cet atelier rassemblant les réseaux francophones de la régulation du numérique (Fratel, le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM) et l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) était d'échanger sur l'évolution des cadres réglementaires ou des régulations pour mieux prendre en compte les problématiques liées à l'évolution des services et technologies numériques, notamment les nouveaux usages de l'intelligence artificielle ainsi que les enjeux de gouvernance du point de vue des régulateurs. La Modératrice était Mme Patricia Amand, membre du Conseil de l'ARTCI de Côte d'Ivoire, pour Fratel, et les intervenants M. Antoine Boilley, Membre du collège de l'ARCOM France pour le REFRAM et Mme Drudeisha Madhub, Présidente de l'AFAPDP et Commissaire à la protection des données à Maurice.

Webinaire sur la numérotation et l'adressage : lutte contre la fraude et l'escroquerie les nouveaux noms de domaine générique

Plus de 50 personnes représentant 14 autorités se sont connectées au webinaire sur la numérotation et l'adressage : lutte contre la fraude et l'escroquerie les nouveaux noms de domaine générique.

La première partie était dédiée à l'initiative Restore Trust, coopération internationale de l'industrie et des autorités de régulation pour combattre les appels et les messages non désirés ou frauduleux. Il s'agissait notamment de présenter « GIRAF », le forum informel regroupant à ce jour plus de 35 régulateurs sur 5 continents, dont l'objectif est d'harmoniser et améliorer les cadres réglementaires télécom pour mieux lutter ensemble contre la fraude téléphonique.

La deuxième partie était consacrée à l'initiative de l'ICANN sur le programme des nouveaux domaines génériques de premier niveau destinée à permettre

l'expansion du système des noms de domaine (DNS) de l'internet par l'introduction de nouveaux domaines génériques de premier niveau. Les domaines de premier niveau constituent la dernière partie d'un nom de domaine, située après le point. Par exemple, dans le nom de domaine icann.org, les caractères « org » identifient le TLD. Les nouveaux gTLD permettent ainsi aux consommateurs du monde entier de bénéficier d'un accès à Internet plus large (dans leurs propres langues) et d'un plus grand choix d'identités numériques, ce qui contribue à promouvoir la concurrence et l'innovation.

Certaines ARN se sont montrées intéressées pour suivre l'initiative « Restore Trust » du consortium i3 Forum contre la fraude et les escroqueries à l'international.